

---

### **La guerre à Gaza : “Plus qu’un crime, une erreur”.** **On n’éteint pas l’incendie en versant de l’huile sur le feu.**

Trois jours de bombardements ininterrompus entre deux réveillons. Hier déjà on annonçait 300 morts et des milliers de blessés, pas tous en uniforme. Des points de passage et des tunnels permettant d’acheminer si peu que ce soit des produits de première nécessité sont aussi visés. Israël rappelle 6.000 réservistes et masse ses chars près de la frontière.

Dimanche, Ehud Barak, Premier ministre adjoint et ministre de la Défense déclarait : “*Ce ne sera pas facile et ce ne sera pas court. Il y a un temps pour le calme et un temps pour le combat, et maintenant le moment est venu de combattre*”. Côté israélien, les autorités imposent une situation de quasi couvre-feu dans la ville d’Ashkelon et le port israélien d’Ashdod. Côté palestinien, les ONG se déclarent impuissantes à soigner les nombreux blessés, faute d’ambulances de matériel.

Les morgues sont pleines. 85% de la population assiégée vit aujourd’hui au-dessous du seuil de pauvreté. La misère et la guerre ne sont pas une bonne façon de préparer cette paix que Bush et Sarkozy voulaient à toute force et “*avant la fin de l’année 2008*”. Constat d’échec unanime.

Réactions tièdes de la communauté internationale. L’ONU et l’Union Européenne perdent un peu plus de leur crédibilité. Le Parti communiste israélien, qui présente aux élections une liste judéo-arabe, condamne les attaques meurtrières contre Gaza, appelle à la mobilisation internationale, notamment des forces de progrès et de paix. “*La guerre n’est pas une solution au problème des roquettes Kassam*” déclare son dirigeant, Dov Khenin. “*Il y a une autre voie : un réel accord pour une trêve. Pas juste un cessez-le-feu, mais également la fin du blocus de Gaza et l’arrêt de l’extrême souffrance d’un million et demi de personnes.*”

L’**UJRE** réitère sa position constante, dans ce conflit, depuis plusieurs dizaines d’années : aucun chemin vers la paix ne peut être trouvé sans que deux conditions ne soient respectées :

- la reconnaissance de la légitimité de l’existence de l’Etat d’Israël ;
- la reconnaissance de la légitimité des droits nationaux du peuple palestinien et leur prise en compte effective.